



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2007**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume III
Centre CNUCED/OMC
du commerce international**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2007**

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Volume III
Centre CNUCED/OMC
du commerce international**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	1
A. Opérations	1
B. Résultats financiers	4
Annexe	
Informations complémentaires	7
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	8
Résumé	8
A. Introduction	10
1. Mandat, étendue des vérifications et méthode	10
2. Recommandations	10
B. Constatations et recommandations détaillées	11
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	11
2. Aperçu de la situation financière	11
3. État des recettes et des dépenses	12
4. État de l'actif, du passif ainsi que des réserves et du solde des fonds	13
5. État des flux de trésorerie	16
6. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service	16
7. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	17
8. Gestion des biens durables	18
9. Passation par profits et pertes et cessions	18
10. Versements à titre gracieux	18
11. Cas de fraude ou de présomption de fraude	19

C. Remerciements	19
Annexe	
État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.....	20
III. Opinion des commissaires aux comptes	21
IV. Certification des états financiers	23
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.....	24
État I. Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	25
État II. Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2007	27
État III. Flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	29
État IV. Fonds général : crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007..	31
Notes relatives aux états financiers	32

Lettres d'envoi

Le 31 mars 2008

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les comptes du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés corrects par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) **Ban Ki-moon**

Monsieur Philippe Séguin
Président du Comité des commissaires aux comptes
des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2008

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Le Premier Président de la Cour des comptes
de la France
(Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies)
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

A. Opérations

1. Le Centre CNUCED/OMC du commerce international est un organisme conjoint de coopération technique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'occupe des aspects opérationnels du développement du commerce. Il a pour mission de favoriser le succès des opérations d'exportation des petites entreprises des pays en développement et des pays en transition en apportant au secteur privé, aux organismes de promotion du commerce et aux décideurs, avec le concours de ses partenaires, des solutions durables et inclusives en matière de développement commercial. Coparrainée par la CNUCED et l'OMC, il est, comme l'a affirmé le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le point central de toutes les activités de coopération technique des Nations Unies en matière de promotion du commerce. Comme le Secrétaire général l'a précisé dans son rapport à l'Assemblée générale sur le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Prog. 10)], le Centre du commerce international (CCI) est chargé de l'application du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations). Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le programme avait cinq grands objectifs : i) faciliter l'intégration des entreprises dans le système commercial multilatéral; ii) aider à la formulation de stratégies de développement du commerce; iii) renforcer les services d'appui clefs, publics ou privés, en matière commerciale; iv) améliorer la performance du secteur; et v) accroître la compétitivité des entreprises. La priorité a été donnée aux pays les moins avancés et à l'Afrique et aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises.

2. L'exercice biennal 2006-2007 s'est caractérisé par d'importants changements qui ont touché à la fois le Centre et les modalités de prestation de ses services. Ces changements avaient été mis en route au cours de l'exercice biennal précédent, conformément aux recommandations issues de l'évaluation externe du CCI menée à l'initiative d'un groupe de donateurs. En 2006, l'équipe de la direction a été entièrement renouvelée et un processus de changement à long terme s'est mis en place. Pour promouvoir le changement, le Centre s'est fixé quatre grands objectifs : i) mettre davantage l'accent sur l'impact et les résultats; ii) faire une plus grande place au renforcement des compétences de l'institution en matière de gestion et d'aptitudes techniques; iii) concentrer l'assistance technique sur les pays et les régions; et iv) réaménager les procédures commerciales du Centre, et notamment utiliser plus efficacement l'assistance technique à base informatique. Dans le cadre d'une démarche participative, un certain nombre de groupes de travail thématiques ont été constitués pour étudier divers éléments du processus, ce qui a permis de préciser la mission et les orientations du CCI et de redéfinir les trois objectifs stratégiques suivants : i) aider les décideurs à intégrer le secteur privé dans l'économie mondiale; ii) renforcer la capacité des prestataires de services commerciaux à aider les entreprises; iii) renforcer la compétitivité des entreprises à l'échelon international. Les résultats du processus de changement obtenus à ce jour comprennent l'identification des valeurs fondamentales du CCI, la refonte de son

organigramme et la redéfinition de ses compétences de base autour de cinq axes : compétitivité des exportateurs, stratégie d'exportation, politiques concernant les liens entre les entreprises et le commerce, renforcement des organismes de soutien du commerce et informations commerciales. S'agissant plus particulièrement de l'assistance technique liée au commerce, les résultats portent notamment sur la définition de la démarche stratégique du CCI en matière d'interventions multidisciplinaires aux échelons national et régional, l'identification et l'élaboration de huit grands programmes de pays et de plusieurs initiatives régionales importantes, la définition d'indicateurs de résultats au niveau des projets, des programmes et des entreprises et l'utilisation systématique de l'approche du cadre logique.

3. S'étant engagé à améliorer les résultats, le CCI a effectué sa première enquête approfondie auprès de ses clients en septembre et octobre 2007, afin d'évaluer l'adéquation de ses prestations aux besoins. Plus de 1 500 interlocuteurs de toutes les régions, représentant des institutions de soutien du commerce, des entreprises et des organismes gouvernementaux, ont répondu au questionnaire. Dans l'ensemble, les clients du CCI ont dit apprécier ses produits et ses services, nombre d'entre eux estimant que l'institution les aidait effectivement à obtenir des résultats en matière de développement des exportations. Les résultats détaillés de l'enquête continuent d'être analysés et utilisés dans l'élaboration des produits, des projets et des programmes. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le CCI a entrepris un important programme d'évaluation et a renforcé ses relations avec ses partenaires. Ont ainsi fait l'objet d'une évaluation approfondie le Programme commun d'assistance technique intégrée, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Asie, le projet pour le Pakistan financé par l'Union européenne, le Programme de réduction de la pauvreté par le biais des exportations et les activités du CCI ayant trait au système commercial multilatéral.

4. Le CCI est résolu à collaborer avec un large éventail d'organisations en vue d'optimiser la portée de sa contribution. Il a continué de renforcer son partenariat avec des organisations telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ainsi qu'avec ses organes de tutelle, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le personnel du CCI a été invité à présenter des exposés lors de manifestations organisées par la Banque mondiale, y compris sur le terrain, et des projets communs potentiels ont été examinés. Le Directeur exécutif du Centre a pris la parole devant le Conseil du développement industriel de l'ONUDI et le CCI a activement collaboré avec l'ONUDI en vue de classer les activités de l'assistance technique liée au commerce et de procéder, à l'échelle du système des Nations Unies, à un inventaire de ces activités. Des programmes communs ont été également mis en œuvre avec l'OMC, l'OMPI et l'ONUDI au Bangladesh, au Pakistan, au Sri Lanka et en Afrique de l'Ouest. Le CCI a signé un nouveau mémorandum d'accord avec la Commission économique pour l'Afrique et a entretenu des relations étroites avec le Secrétariat de l'Union africaine. La collaboration avec les groupements économiques régionaux, particulièrement en Afrique, a atteint un niveau sans précédent, plusieurs projets communs étant envisagés. La Banque interaméricaine de développement (BID) a confirmé sa décision de financer, en Amérique latine, un projet régional destiné à favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises exportatrices des pays en développement aux marchés financés par l'aide. Avec l'appui de l'Union

européenne, un important programme relatif aux produits de base a été mis en place en collaboration avec le Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

5. Tout en procédant à ces réaménagements, le CCI a continué d'assurer le développement de ses activités et d'en garantir l'impact. Au cours de l'exercice biennal, le Centre a exécuté 188 projets et programmes, dont 53 à l'échelon interrégional, 42 à l'échelon régional et 93 à l'échelon national. L'organisation a produit 354 publications, dont 235 publications périodiques. Près de 1 000 activités de formation ont été organisées – soit une progression de 30 % par rapport à l'exercice biennal précédent – à l'intention de plus de 42 900 participants, dont 35 % de femmes contre 30 % au cours de l'exercice 2004-2005. Quelque 3 210 missions consultatives ont été effectuées, soit une progression de 60 % par rapport à l'exercice 2004-2005. Le CCI a atteint ou dépassé 8 de ses 10 indicateurs de résultats au cours de la période considérée. Ces chiffres témoignent du développement des activités d'assistance technique entreprises par le Centre. Les résultats obtenus et l'impact de ces activités accrues sont décrits dans plusieurs documents du CCI, dont son rapport annuel.

6. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les donateurs ont relevé le niveau de leurs contributions aux projets axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur les pays les moins avancés. C'est ainsi que le CCI a pu renforcer son programme relatif aux objectifs du Millénaire. Au chapitre de la réduction de la pauvreté (objectif 1), des communautés locales d'Amérique latine ont tiré parti de l'accroissement des exportations de café et du développement du tourisme durable. Dans 11 pays africains, la progression des exportations d'huiles essentielles, d'épices, de cacao, de paprika, de miel, de piments, de gingembre, d'aloès féroce et de café et le développement des services touristiques ont soustrait des milliers de personnes à la pauvreté. En Asie, des communautés démunies ont bénéficié des exportations de soie, de laine et de produits feutrés. Les activités du CCI en faveur des femmes (objectif 3) ont aidé des pays à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement du commerce, créé, au sein des institutions de soutien du commerce, des capacités dans le domaine des services de développement du commerce axés sur les femmes et favorisé l'accès aux marchés mondiaux pour les femmes entrepreneurs intervenant dans des secteurs d'exportation à fort potentiel. L'action menée par le CCI pour assurer la préservation de l'environnement (objectif 7) a surtout consisté à lancer, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, des initiatives visant à encourager les exportations de produits biologiques et à intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux. Les initiatives du CCI orientées vers l'instauration d'un partenariat mondial pour le développement (objectif 8) ont notamment consisté à aider les gouvernements et les milieux d'affaires à élaborer des plans d'action en faveur de l'intégration régionale, à prêter un concours aux sociétés pharmaceutiques des pays d'Amérique latine afin qu'elles puissent accéder aux marchés internationaux des médicaments contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose et à familiariser les milieux d'affaires et les prestataires de services commerciaux avec l'utilisation de la téléphonie mobile en vue de la réception, dans les délais, des informations sur les prix et des alertes marchés.

7. La réduction de la pauvreté par le biais du commerce est restée l'objectif prioritaire du CCI. Au cours de la période considérée, le Centre a joué un rôle décisif en mettant en relation les décideurs et les institutions de soutien du

commerce afin qu'ils puissent élaborer des stratégies en matière d'exportation et en donnant aux petites et moyennes entreprises des conseils pratiques sur la manière de tirer parti du système commercial multilatéral. Au cours de l'exercice biennal, 118 nouvelles stratégies de développement des exportations ont été élaborées et mises en œuvre, dont 39 % en Afrique subsaharienne et 36 % en Asie et dans le Pacifique. On s'est tout particulièrement employé à aider les pays les moins avancés, pour lesquels 46 % des nouvelles stratégies ont été élaborées et exécutées. Les stratégies axées sur des secteurs donnés représentent 87 % de l'ensemble. Les travaux entrepris en 2006 en faveur de la promotion du commerce des épices au Sri Lanka ont donné des résultats particulièrement notables. Plus de 200 protagonistes du secteur ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan stratégique qui a abouti, au bout de 18 mois, à un accroissement de 20 % des exportations et à une hausse consécutive du niveau de l'emploi. Au cours de l'exercice biennal, 1 136 nouvelles entreprises ont participé aux réunions entre acheteurs et fournisseurs et aux activités de rapprochement, qui ont donné lieu à de nouvelles exportations d'un montant supérieur à 35 millions de dollars, ainsi qu'à la création d'emplois dans des secteurs d'importance capitale au regard de l'atténuation de la pauvreté : produits destinés aux secours d'urgence, industrie du coton et de la mode, denrées alimentaires, industrie du cuir, produits pharmaceutiques et services. La majorité des nouvelles entreprises qui ont bénéficié du programme se trouvaient en Afrique subsaharienne et dans les États arabes, qui constituaient respectivement 30 et 29 % de l'ensemble.

8. L'exercice biennal s'est achevé en décembre 2007 avec une réunion du Groupe consultatif commun du CCI, qui a pour membres les représentants des organes de tutelle du Centre, des États membres de la CNUCED, des membres de l'OMC, des donateurs et des bénéficiaires. Des consultations régulières avec les donateurs et les bénéficiaires ont également eu lieu dans le cadre du Comité consultatif du Fonds mondial d'affectation spéciale du CCI. Aux quarantième et quarante et unième sessions du Groupe consultatif commun, tenues en avril et décembre 2007 respectivement, les représentants ont souscrit à l'orientation stratégique du CCI et, lors de la session de décembre, ont exprimé leur plein appui au document de programme consolidé. Ce document décrit à grands traits les composantes du projet de programme de travail du CCI pour l'exercice biennal 2008-2009, sur la base des besoins recensés dans le secteur des entreprises des pays en développement. Ces composantes consistent en des programmes régionaux et sous-régionaux, des initiatives nationales intégrées et des interventions ciblées dans les pays. Les programmes qui apparaissent dans le document de programme consolidé ont été élaborés et validés par le biais d'une consultation avec les partenaires du CCI. Le Centre, qui se porte mieux à l'entame du nouvel exercice, continue de s'adapter et de s'améliorer, en s'engageant encore plus résolument à exercer un impact favorable sur les exportations et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Résultats financiers

9. Les états financiers I, II, III et IV font apparaître les résultats financiers des activités du Centre. Les notes afférentes aux états financiers présentent les principes comptables et les règles de présentation de l'information financière appliqués par le Centre et donnent des renseignements complémentaires sur les différents fonds.

Recettes et dépenses

10. La moitié environ des activités du Centre sont financées à l'aide de fonds extrabudgétaires et l'autre moitié au moyen du budget ordinaire. En vertu des arrangements administratifs et budgétaires qui ont été convenus par l'Organisation des Nations Unies et l'OMC et approuvés par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 et sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par les deux organisations. Les quotes-parts de chacune, déduction faite des recettes accessoires, sont également fixées en francs suisses. On trouvera à l'état IV un état récapitulatif des crédits ouverts et des dépenses imputées au budget ordinaire.

11. Le montant total des ressources utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se répartit comme suit, par source de financement :

	2005-2007	2004-2005
	<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Budget ordinaire	54 603 000	51 514 000
Activités de coopération technique ^a	61 678 000	49 831 000
Dépenses d'appui aux programmes	7 441 000	6 157 000
Fonds renouvelables et autres fonds	4 033 000	3 479 000
Élimination des fonds	(7 949 000)	(6 833 000)
Total	119 806 000	104 148 000

^a Y compris les activités relevant du Cadre intégré pour lesquelles le PNUD gère les ressources du fonds d'affectation spéciale.

On trouvera le détail de ces dépenses dans l'état I. Les ressources des fonds (autres que le Fonds général et que les ressources servant à financer les dépenses d'appui au programme) sont affectées à des fins spéciales et ne peuvent être utilisées pour financer les dépenses afférentes aux programmes de base du Centre.

12. Globalement, les dépenses imputées sur le budget ordinaire du Centre ont augmenté de 3,1 millions de dollars par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2005. Cette progression est due principalement à l'augmentation des dépenses au titre des postes approuvés, à l'inflation et à la variation des taux de change.

13. Les dépenses au titre des activités de coopération technique ont augmenté, s'établissant à 29,6 millions de dollars en 2006 et 32,1 millions de dollars en 2007, soit un montant total de 61,7 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007, ce qui fait une augmentation de 24 % par rapport au montant de 49,8 millions de dollars constaté pour l'exercice 2004-2005. La variation à la hausse, d'un montant de 11,9 millions de dollars, résulte en partie de l'obtention de moyens plus importants via les fonds d'affectation spéciale. L'augmentation des dépenses est due à des initiatives de réforme, à une augmentation des activités liées aux objectifs du Millénaire pour le développement et à des projets supplémentaires entrepris en Asie, en Afrique et dans les pays les moins avancés, conformément aux objectifs stratégiques du Centre.

Actif, passif, réserves et solde des fonds

14. La part du Centre dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège correspondait à un montant total de 44 938 354 dollars au 31 décembre 2007, dont 24 430 552 dollars d'encaisse et dépôts à terme, 12 436 566 dollars d'investissements à court terme, 7 888 133 dollars d'investissements à long terme et 183 103 dollars d'intérêts courus à recevoir. Sur ce montant total, 35 668 986 dollars se rapportaient aux activités de coopération technique.

15. Le montant à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, qui comprend l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé annuel accumulés et les prestations liées à l'expatriation, apparaît dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2007. D'après l'évaluation actuarielle, le montant à provisionner au titre de l'assurance maladie après la cessation de service était de 50 827 000 dollars au 31 décembre 2007; le montant à provisionner au titre des jours de congé non pris était de 2 368 981 dollars, et celui à provisionner au titre des prestations liées à l'expatriation était de 5 792 307 dollars.

16. Au 1^{er} janvier 2006, le solde du Fonds général du Centre s'élevait à 523 034 dollars, un montant qui a été reversé à parts égales à l'ONU et à l'OMC en décembre 2006. Compte tenu des contributions reçues de l'ONU et de l'OMC (55 130 072 dollars), du revenu des placements (329 644 dollars) et des recettes accessoires (435 950 dollars), le Centre a disposé d'un montant total de 55 895 666 dollars pour l'exercice 2006-2007. Les dépenses se sont élevées à 54 603 229 dollars, y compris les engagements non réglés (2 767 394 dollars). En conséquence, et compte tenu des économies réalisées et/ou annulations au titre d'engagements d'exercices antérieurs (325 267 dollars), le solde du Fonds général était de 1 617 704 dollars au 31 décembre 2007.

Annexe

Informations complémentaires

1. La présente annexe contient une explication sur le double comptage dans les états financiers ainsi que les informations que le Secrétaire général est tenu de fournir.

Double comptage dans les états financiers

2. Dans les états financiers du Centre concernant les différents fonds, on trouve des éléments comptés deux fois, qui totalisent 7 998 000 dollars, au titre des recettes et des dépenses. Ces montants ont été éliminés des recettes et dépenses figurant dans les colonnes « total » de l'état I. De même, on trouve des éléments comptés deux fois au titre du passif interfonds, qui totalisent 1 685 000 dollars. Ces montants ont également été éliminés du total de l'actif et du passif indiqué dans l'état II.

Passation de pertes de numéraires et de sommes à recevoir par profits et pertes

3. Aucune somme à recevoir n'a été passée par profits et pertes en application de la règle de gestion financière 106.8 au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

Passation de pertes de biens par profits et pertes

4. Conformément à la règle de gestion financière 106.9, des pertes de biens d'une valeur de 3 000 dollars ont été passées par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Ces pertes, dont le montant a été estimé sur la base du coût d'origine, tiennent compte des articles passés par profits et pertes pour cause d'écart d'inventaire, de vol, de dégât ou d'accident. Leur passation en charges a permis de rétablir la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique. Un état détaillé des montants passés par profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes conformément à la règle susmentionnée.

Versements à titre gracieux

5. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. La vérification a porté sur les opérations et activités financières conduites au siège, à Genève.

Le Comité a émis une opinion assortie d'une observation sur les états financiers de l'exercice considéré, que l'on trouvera au chapitre III.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), et conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/264 A de l'Assemblée générale, le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois.

Au 31 décembre 2007, sur un total de 13 recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, 10 avaient été appliquées intégralement et 3 partiellement. La mise en œuvre de deux de ces trois recommandations nécessitait une concertation avec le Secrétariat de l'ONU.

Aperçu de la situation financière

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 124 millions de dollars, contre 117,3 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 5,7 %. Le montant des dépenses s'est établi à 119,8 millions de dollars, contre 104,1 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 15,1 %. Le résultat est un excédent de 4,2 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 13,2 millions de l'exercice précédent.

Cependant, une fois pris en compte, pour la première fois, le montant non budgétisé de 11,4 millions de dollars correspondant aux charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service pour l'exercice en cours, charges dont le mode de financement n'a pas encore été arrêté, et après ajustements sur exercices antérieurs, le résultat net au 31 décembre 2007 est un déficit de 7,1 millions de dollars.

Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service

Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/264, le Comité a validé le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service indiqué dans les états financiers, en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle conduite en externe et sur ses propres procédures. Au 31 décembre 2007, le montant total de ces charges se chiffrait à 58 988 000 dollars et celui des charges à payer au titre des reliquats de congés payés et des indemnités de rapatriement à 8 161 000 dollars. Or, ces montants demeuraient non provisionnés. Les charges à

payer étaient donc supérieures de 20,1 millions de dollars au solde des fonds et réserves, et de 53,2 millions de dollars au montant des réserves non affectées.

Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

En concertation avec le Groupe de travail sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Centre du commerce international prépare activement son passage aux nouvelles normes comptables, notamment en formant son personnel.

Passation par profits et pertes et cessions

L'Administration a fait état de la passation par profits et pertes de deux ordinateurs volés.

Cas de fraude ou de présomption de fraude

L'Administration n'a signalé aucun cas de fraude ou de présomption de fraude. Le Centre s'est efforcé de sensibiliser son personnel aux risques de fraude. Il doit cependant redoubler d'efforts, en particulier dans le domaine de la formation.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire quatre recommandations, qui sont exposées ci-après au paragraphe 6.

A. Introduction

1. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2007 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation. Par ailleurs, les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens des activités du Centre en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du Centre et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées aux paragraphes 7 à 9.

4. Comme par le passé, le Comité a fait part à l'Administration des résultats de son contrôle intermédiaire dans une lettre d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration. Pour l'année 2006, il y a eu une lettre d'observations.

5. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

2. Recommandations

6. Le Comité recommande ce qui suit :

a) Que le Secrétaire général de l'ONU propose à l'Assemblée générale, en application de sa résolution 61/264, des solutions pour remédier aux

incidences néfastes sur les états financiers de la comptabilisation des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service;

b) Que le Centre poursuive les efforts qu'il déploie pour augmenter le montant de sa réserve d'exploitation à hauteur du montant prescrit;

c) Que le Centre signale dans l'état des flux de trésorerie quelle est sa part dans la trésorerie commune des bureaux extérieurs de l'ONU;

d) Que le Centre comptabilise les logiciels comme biens durables pour qu'ils soient enregistrés dans son inventaire.

B. Constatations et recommandations détaillées

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Sur un total de 13 recommandations formulées précédemment, 10 (77 %) ont été appliquées intégralement et 3 (23 %) partiellement, 2 de ces 3 recommandations appelant une concertation avec le Secrétariat de l'ONU. On trouvera le détail de ces recommandations à l'annexe du présent chapitre.

Répartition chronologique des recommandations antérieures

8. Comme il en avait été prié par le Comité consultatif (A/59/736, par. 8), le Comité a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations antérieures qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement.

9. Les trois recommandations partiellement mises en œuvre remontaient toutes à l'exercice biennal 2004-2005, comme on pourra le voir à l'annexe du présent chapitre.

2. Aperçu de la situation financière

Principaux ratios financiers

10. Il ressort des ratios figurant dans le tableau 1 A ci-dessous que la valeur de l'actif du CCI était inférieure à celle de son passif à la fin de l'exercice biennal 2006-2007, d'où un chiffre négatif à la rubrique Réserves et solde des fonds.

11. Comme l'indique le tableau 1 B, ce chiffre négatif ne résulte pas d'une situation financière préoccupante mais du fait que les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service aux anciens fonctionnaires et fonctionnaires en activité du CCI ont été pris en compte pour la première fois dans les états financiers. Auparavant, ces montants n'étaient pas comptabilisés dans le corps des dits états mais figuraient plutôt dans les notes.

Tableau 1
Principaux ratios financiers

A. Cas où les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service sont pris en compte dans les états financiers de l'exercice biennal 2006-2007

	<i>Tous fonds confondus</i>		<i>Fonds général</i>		<i>Activités de coopération technique</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>
Disponibilités/engagements à régler ^a	2,00	0,60	0,35	0,87	2,37	2,92
Actif/engagements à régler ^b	2,85	0,73	1,07	1,38	3,33	3,61
Comptes débiteurs/actif ^c	0,12	0,04	0,05	0,08	0,14	0,04
Engagements non réglés/passif ^d	0,92	0,20	0,97	0,97	0,75	0,84

B. Cas où les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ne sont pas pris en compte dans les états financiers de l'exercice biennal 2006-2007

	<i>Tous fonds confondus</i>		<i>Fonds général</i>		<i>Activités de coopération technique</i>	
	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>
Disponibilités/engagements à régler ^a	2,00	2,81	0,35	0,87	2,37	2,92
Actif/engagements à régler ^b	2,85	3,43	1,07	1,38	3,33	3,61
Comptes débiteurs/actif ^c	0,12	0,04	0,05	0,08	0,14	0,04
Engagements non réglés/passif ^d	0,92	0,20	0,97	0,97	0,75	0,84

^a Mesure la capacité de régler les dettes au moyen des disponibilités.

^b Mesure la solvabilité.

^c Mesure la santé financière.

^d Mesure la régularité avec laquelle les engagements sont réglés.

12. La situation financière du CCI ne s'est pas dégradée depuis l'exercice biennal antérieur. En revanche, la comptabilisation des montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service a entraîné un déficit qu'il faudra combler à l'avenir.

13. **Le Comité recommande que le Secrétaire général de l'ONU propose à l'Assemblée générale, en application de sa résolution 61/264, des solutions pour remédier aux incidences préjudiciables de la prise en compte des montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service, notamment au titre de l'assurance maladie, dans les états financiers du CCI.**

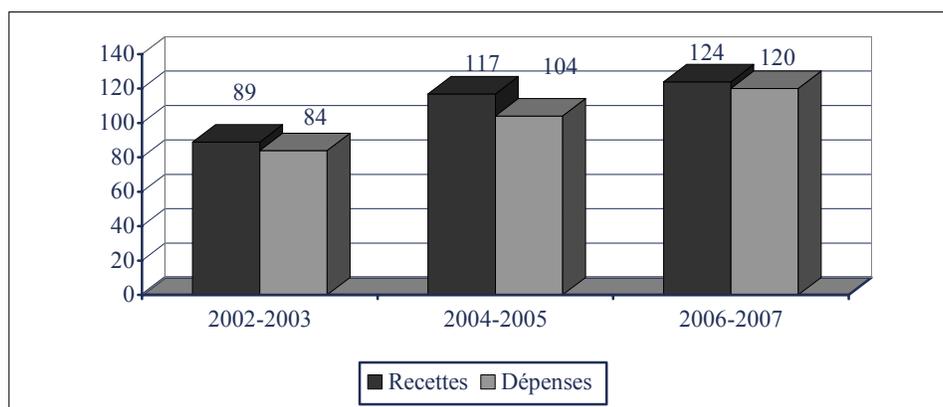
3. État des recettes et des dépenses

14. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'élève à 124 millions de dollars et celui des dépenses à 119,8 millions, d'où un excédent de 4,2 millions de

dollars. Toutefois, la comptabilisation inédite de charges à payer non budgétisées d'un montant de 11,4 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service a entraîné un déficit net de 7,1 millions de dollars pour l'exercice biennal (après ajustements sur exercices antérieurs). Les chiffres correspondants (non compris les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service) des exercices 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007 sont donnés dans la figure 1 ci-après.

Figure 1
Évolution comparée des recettes et des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



4. État de l'actif, du passif ainsi que des réserves et du solde des fonds

15. Le budget ordinaire du CCI pour l'exercice biennal 2006-2007 a été financé conjointement et à parts égales par l'ONU, au moyen des fonds de la CNUCED, et par l'OMC, à hauteur de 27,5 millions de dollars chacune. En outre, le Centre a reçu des contributions volontaires d'un montant de 58,7 millions de dollars au titre de ses activités de coopération technique. Des contributions d'un montant de 620 000 dollars à recevoir du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au titre des projets de coopération technique restaient dues au 31 décembre 2007, ce qui représentait 1 % du montant des contributions volontaires destinées aux activités de coopération technique de l'exercice, et 0,5 % du montant total des contributions.

Engagements non réglés

16. Au 31 décembre 2007, le montant des engagements non réglés s'élevait à 15 408 000 dollars, soit 12,8 % du total des dépenses et une diminution de 2 024 000 dollars (11,6 %) par rapport à l'exercice antérieur. Dans la figure 2, les engagements non réglés sont comparés au total des dépenses pour les exercices biennaux 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007. Le montant des engagements non réglés est stable d'un exercice biennal à l'autre et équivaut à peu près à 10 mois de dépenses (hors dépenses de personnel).

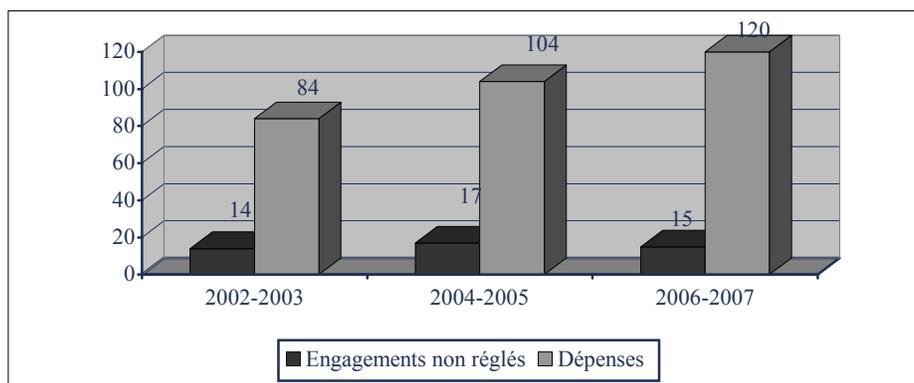
17. Il convient de noter que le chiffre de 15 408 000 dollars comprend le montant des engagements non réglés pour l'exercice à venir. Le montant des engagements

non réglés pour les exercices antérieurs et en cours s'élevait à 8 226 000 dollars seulement, soit 7,3 % du montant des dépenses de l'exercice biennal 2006-2007.

Figure 2

Évolution comparée des engagements non réglés et des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



Situation financière des fonds

18. Au 31 décembre 2007, le montant total des réserves et du solde du Fonds général se chiffrait à 1 620 000 dollars, contre 520 000 dollars à la fin de l'exercice biennal antérieur. Conformément aux arrangements administratifs conclus avec le CCI, le solde de fin d'exercice du Fonds général est reversé à la CNUCED et à l'OMC et ne peut être thésaurisé par le Centre.

Tableau 2

Situation financière par fonds

(Hors dépenses d'appui aux programmes, fonds renouvelables et autres fonds)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général		
	2004-2005	2006-2007	Variation en pourcentage
Recettes totales	51 804	55 896	7,90
Dépenses totales	51 514	54 603	6,00
Excédent (déficit) net	290	1 293	346,00
Réserves et solde des fonds (à la fin de l'exercice)	523	1 618	209,00
	Activités de coopération technique		
	2004-2005	2006-2007	Variation en pourcentage
Recettes totales	62 657	65 165	4,00
Dépenses totales	49 831	61 678	23,80
Excédent (déficit) net	12 842	3 562	-72,00
Réserves et solde des fonds (à la fin de l'exercice)	29 429	31 846	8,21

19. Le CCI a développé ses activités de coopération technique au cours de l'exercice biennal 2006-2007 : il a mené à bien 188 projets et programmes (contre 111 projets en 2002-2003 et 204 en 2004-2005), dont 53 au niveau interrégional, 42 au niveau régional et 93 dans un pays particulier.

20. À la fin de l'exercice, le solde afférent aux activités de coopération technique se chiffrait à 31,8 millions de dollars (soit la moitié du montant des dépenses imputées sur les fonds d'affectation spéciale au cours de l'exercice biennal), mais il a été affecté aux activités futures financées au moyen des fonds d'affectation spéciale et n'a pu être absorbé dans le Fonds général ou les réserves.

21. Bien que le montant des réserves et du solde du Fonds général ait triplé et que les réserves et le solde des fonds d'affectation spéciale aient enregistré une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice biennal antérieur, le provisionnement des charges correspondant aux prestations dues à la cessation de service s'est soldé par un déficit de 20 168 000 dollars.

Tableau 3

Réserves et solde des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005	2006-2007	Accroissement (pourcentage)
Réserves et solde des fonds			
Fonds non réservés (total)	3 644	5 583	53,2
Fonds réservés (total)	31 287	33 038	5,5
Total (réserves et solde des fonds)	34 931	38 621^b	10,5
Prestations dues à la cessation de service^a			
Assurance maladie après la cessation de service	41 187	50 827	23,4
Autres prestations dues à la cessation de service	6 400	8 161	27,5
Total (prestations dues à la cessation de service)	47 587	58 988	23,9
Fonds non réservés/prestations dues à la cessation de service	8 %	9 %	

^a Voir la note 8 relative aux états financiers de l'exercice biennal 2004-2005 (A/61/5 (vol. III), chap. V) et la note 7, qui figure au chapitre V ci-après, relative aux états financiers de l'exercice biennal 2006-2007.

^b Chiffre recalculé ne tenant pas compte des montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

Réserve d'exploitation

22. Depuis 1993, et comme expliqué dans la note 2 relative aux états financiers, le CCI a conservé une réserve d'exploitation d'un montant de 1 087 815 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, afin de faire face aux imprévus, notamment aux dépenses liées à la cessation de service d'experts. Donnant suite à la recommandation formulée dans le précédent rapport du

Comité au sujet du montant de sa réserve d'exploitation¹, le Centre a porté ce montant à 1 890 649 dollars au 31 décembre 2007, soit à 7 % des dépenses de coopération technique imputées sur les fonds d'affectation spéciale en 2007. Pour atteindre le taux de 15 % prescrit dans l'instruction administrative ST/AI/284 relative à la gestion des fonds d'affectation spéciale, le CCI a demandé à ses donateurs leur accord pour augmenter progressivement, sur plusieurs années, le montant de cette réserve grâce à l'imputation des gains de change réalisés sur les investissements, à la distribution des intérêts ou au versement d'une contribution. Il reste dans l'attente d'une réponse de la plupart des donateurs.

23. Le CCI a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Centre poursuive les efforts qu'il déploie pour augmenter le montant de sa réserve d'exploitation jusqu'à ce que le niveau prescrit soit atteint.

5. État des flux de trésorerie

24. La valeur combinée de l'encaisse et des dépôts à terme du CCI n'e s'élevait qu'à 4 000 dollars à la fin de l'exercice biennal considéré, contre 37 815 000 dollars lors de l'exercice antérieur, soit une diminution de 37 811 000 dollars. Cette baisse notable a résulté de la participation du Centre à la trésorerie commune des bureaux extérieurs de l'ONU. Comme indiqué dans l'état au 31 décembre 2007 de l'actif, du passif ainsi que des réserves et du solde des fonds du CCI (état II), le solde de trésorerie commune du Centre, d'un montant de 44 938 354 dollars, se décomposait de la manière suivante : a) 24 430 552 dollars au titre de l'encaisse et des dépôts à terme; b) 12 436 566 dollars au titre des placements à court terme; c) 7 888 133 dollars au titre des placements à long terme; d) 183 103 dollars au titre des intérêts courus à recevoir.

25. Lors du calcul du solde de trésorerie en fin d'exercice figurant dans l'état des flux de trésorerie du CCI pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (état III), la part du Centre dans la trésorerie commune des bureaux extérieurs n'a pas été prise en compte. Or, le Comité estime qu'il serait plus pertinent de faire apparaître cette part dans l'état des flux de trésorerie, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

26. Le Comité recommande que l'état des flux de trésorerie fasse apparaître la part du CCI dans la trésorerie commune des bureaux extérieurs de l'ONU.

6. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service

27. Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite sont les prestations d'assurance maladie et autres prestations que le CCI est tenu de verser à la cessation de service aux fonctionnaires qui remplissent certaines conditions au titre des reliquats de congés payés (jusqu'à concurrence de 60 jours) et des indemnités de rapatriement.

28. Au 31 décembre 2007, les états financiers du CCI pour l'exercice biennal 2006-2007 comptaient un nouveau poste de dépense intitulé « Provisions au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite », dont le

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5 [A/61/5 (vol. III)], par. 14 a) et 24.

montant total était estimé à 58 988 000 dollars (voir tableau 4). Comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/264, le Comité a validé le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service indiqué dans les états financiers, en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle conduite en externe et sur ses propres procédures.

Tableau 4
**Évaluation au 31 décembre 2007 des montants à provisionner
au titre des prestations dues à la cessation de service**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Charges constatées</i>	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Tous fonds confondus</i>	Total
Assurance maladie après la cessation de service			50 827	50 827
Reliquats de jours de congé	1 577	792		2 369
Indemnités de rapatriement	3 449	2 343		5 792
Total	5 026	3 135		8 161

Source : Note 7 relative aux états financiers.

29. La dernière évaluation actuarielle de ces charges remonte à l'exercice biennal 2004-2005, pour lequel elles figurent dans la note 8 relative aux états financiers², à hauteur d'un montant de 41 187 000 dollars. Les charges à payer au titre des reliquats de congés annuels se chiffraient à 1,9 million de dollars et celles à payer au titre des indemnités de rapatriement à 4,5 millions de dollars.

30. Le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service était estimé à 50 827 000 dollars au 31 décembre 2007. L'évaluation des charges à payer au titre des reliquats de congés annuels et indemnités de rapatriement et des frais connexes a été effectuée par le CCI à partir des informations disponibles dans la base de données du Système intégré de gestion (SIG).

7. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

31. En application de la résolution 61/233 de l'Assemblée générale et comme suite aux observations formulées par le Comité consultatif dans son rapport A/61/350, le Comité des commissaires aux comptes a entrepris d'analyser les insuffisances dont souffrent la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et celle de progiciels de gestion intégrés nouveaux ou modernisés. Le Comité consultatif avait fait observer qu'il serait souhaitable de concevoir ces derniers en tenant pleinement compte des exigences des premières.

32. Le CCI applique le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et ses états financiers sont signés par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur à New York. Aussi le Centre se conforme-t-il au calendrier et au projet

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5* [A/61/5 (vol. III)], chap. V.

établis par l'Organisation pour la présentation de ses états financiers afférents à l'exercice qui débute en 2010. Le chef des services financiers participe aux groupes de travail constitués par l'ONU, qui font régulièrement rapport au Comité de haut niveau sur la gestion.

33. Le personnel de la Section des finances du CCI a reçu une formation aux normes IPSAS, et de nouvelles sessions sont prévues pour permettre à ses membres de se familiariser avec les normes et de mieux comprendre la comptabilité d'exercice. Le Centre envisage de former un public élargi au cours du second semestre de 2009 et d'organiser des formations en commun avec l'Office des Nations Unies à Genève.

8. Gestion des biens durables

34. La note 9 relative aux états financiers indique les changements concernant les biens durables intervenus pendant l'exercice biennal 2006-2007, dont on trouvera le récapitulatif au tableau 5 ci-après.

Tableau 5

Biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	3 828
Acquisitions	1 564
À déduire : profits et pertes (accidents, vols et dommages)	(3)
À déduire : liquidations et autres ajustements ^a	(1 051)
Solde au 31 décembre 2007	4 338

^a Comprend la vente de matériel périmé et les transferts vers divers bureaux du PNUD et d'autres organismes à la clôture des projets.

35. Le matériel informatique acquis par le CCI est enregistré dans l'inventaire, conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2003/5 du 19 mai 2005. En revanche, il a été constaté que les logiciels acquis par le Centre n'étaient pas considérés comme des biens durables, quel que soit leur coût initial. De ce fait, ils ne sont pas répertoriés dans les inventaires en tant qu'actifs du Centre.

36. Le Comité recommande que le CCI inscrive les logiciels comme biens durables pour qu'ils soient enregistrés dans son inventaire.

9. Passation par profits et pertes et cessions

37. Deux opérations de passation par profits et pertes ont été comptabilisées pour l'exercice biennal 2006-2007, deux fonctionnaires ayant signalé le vol de deux ordinateurs, d'une valeur de 1 354 dollars et 1 560 dollars, respectivement, à l'occasion d'une mission en Afrique du Sud et d'une autre en France.

10. Versements à titre gracieux

38. L'Administration a indiqué qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de l'exercice considéré.

11. Cas de fraude ou de présomption de fraude

39. L'Administration a informé le Comité que le CCI n'avait enregistré aucun cas de fraude ou de présomption de fraude au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

40. L'Administration a également fait savoir, en ce qui concerne la politique du Centre en matière de lutte contre la fraude et de sensibilisation à celle-ci, que le Centre respectait les règles et procédures en vigueur dans les organismes des Nations Unies et qu'il appliquait les règles et mesures énoncées par le Contrôleur dans son mémorandum du 6 novembre 2001 ayant pour objet de rappeler les procédures à suivre en cas de fraude ou de présomption de fraude.

41. Chaque fois qu'une enquête est jugée nécessaire, le CCI confie l'affaire au Bureau des services de contrôle interne, en application d'un mémorandum d'accord à cet effet signé le 31 janvier 2001.

42. Organisme de taille modeste, le Centre n'est pas doté d'une infrastructure interne complète lui permettant de détecter et de combattre la fraude. Cela étant, il a organisé en 2007 une session d'information sur ces questions et sur la déontologie, avec le concours de son propre juriste, à l'intention du personnel.

C. Remerciements

43. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du Centre du commerce international et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier Président de la Cour des comptes
de la France
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)
(Vérificateur principal)
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines
(Signé) Reynaldo A. **Villar**

Le 30 juin 2008

Annexe

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice
biennal clos le 31 décembre 2005**

Objet	Paragraphe correspondant du précédent rapport ^a	Exercice biennal		Recommandation	
		au titre duquel la question a été soulevée pour la première fois	Recommandation appliquée	partiellement appliquée	Recommandation non appliquée
Examiner la question du montant de la réserve d'exploitation conservée au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Par. 24	2004-2005	X		
Améliorer l'équilibre géographique et renforcer la parité des sexes chez les consultants et les experts qu'emploie le Centre	Par. 38	2004-2005	X		
Se conformer aux règles en vigueur concernant la limitation de la durée des contrats des consultants	Par. 41	2004-2005	X		
Examiner les candidatures de plusieurs postulants qualifiés pour chaque mission	Par. 44	2004-2005	X		
Continuer d'améliorer les fonctions du système intégré de suivi (SIS) mis au point par le CCI	Par. 51	2004-2005		X	
Établir des règles d'évaluation de l'exécution des projets	Par. 57	2004-2005	X		
Adopter au plus vite les politiques et pratiques en matière de technologies de l'information et de la communication arrêtées dans la circulaire ST/SGB/2004/15	Par. 65	2004-2005	X		
Organiser à l'intention du personnel du Centre des séances de formation sur les questions relatives à la fraude	Par. 69	2004-2005	X		
Recommandations exigeant le concours de l'ONU ou l'intervention d'un de ses services					
Publier des instructions révisées sur la gestion des fonds d'affectation spéciale	Par. 25	2004-2005		X	
Améliorer l'indication, dans les états financiers du Centre, du montant des crédits qui lui ont été affectés	Par. 29	2004-2005	X		
Examiner et mettre à jour les dispositions de l'instruction administrative ST/AI/297 sur le personnel de coopération technique	Par. 46	2004-2005	X		
Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'interfaces entre le SIS et les outils de suivi intégrés d'autres organismes	Par. 54	2004-2005		X	
Faire en sorte que l'ONUG et les autres organismes dont le siège est à Genève organisent des séances de formation communes sur les questions relatives à la fraude	Par. 71	2004-2005	X		
Total		13	10	3	0
Pourcentage		100	77	23	0

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5 [A/61/5 (vol. III)], chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, numérotés de I à IV, et les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général de l'ONU. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre CNUCED/OMC du commerce international au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Sans pour autant assortir d'une réserve l'opinion qui précède, nous appelons l'attention sur l'enregistrement d'un déficit de 20 168 000 dollars à la rubrique Réserves et solde des fonds des états financiers du Centre du commerce international. Cette situation est due au fait que c'est la première fois que les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ont été comptabilisés dans les états financiers, conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale. Cela étant, le Centre CNUCED/OMC du commerce international ne fait pas face à un problème de financement immédiat, s'acquittant actuellement de ses obligations de versement des prestations dues à la cessation de service au moyen des crédits alloués pour l'exercice en cours. Le Comité estime néanmoins que le Centre devrait régler ce problème dans les meilleurs délais.

En outre, nous estimons que les opérations du Centre CNUCED/OMC du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU ainsi qu'aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit du Centre du commerce international.

Le Premier Président de la Cour des comptes
de la France
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU)
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines
(*Signé*) Reynaldo A. **Villar**

Le 30 juin 2008

Chapitre IV

Certification des états financiers

Les états financiers du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IV du Centre CNUCED/OMC du commerce international qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Warren **Sach**

Le 28 mars 2008

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2007

Table des matières

	<i>Page</i>
État I. Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	25
État II. Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2007	27
État III. Flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	29
État IV. Fonds général : crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ..	31
Notes relatives aux états financiers	32

État I

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique ^b	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^c	Élimination des fonds	Total 2007	Total 2005
Recettes								
Quote-part ^d								
de l'OMC	27 597	–	–	–	–	–	27 597	25 586
de l'Organisation des Nations Unies	27 533	–	–	–	–	–	27 533	25 630
Contributions volontaires	–	58 669	–	–	–	–	58 669	59 678
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	–	2 971	–	–	–	–	2 971	2 338
Recettes correspondant à la prestation de services	–	–	6 891	2 859	–	(7 802)	1 948	2 036
Intérêts créditeurs	330	3 038	233	277	2	–	3 880	1 575
Recettes accessoires ou diverses	436	487	439	46	196	(196)	1 408	476
Recettes totales	55 896	65 165	7 563	3 182	198	(7 998)	124 006	117 319
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel	43 732	33 223	6 070	3 143	–	(204)	85 964	73 018
Frais de voyage	578	2 286	1	55	–	(4)	2 916	1 885
Services contractuels	2 108	9 439	92	(47)	–	(61)	11 531	10 835
Dépenses de fonctionnement	5 140	1 764	–	126	–	(1)	7 029	7 054
Achats	1 257	1 951	51	206	–	(642)	2 823	3 228
Dépenses diverses	1 788	6 588	1 227	86	–	(146)	9 543	8 128
Total, dépenses directes	54 603	55 251	7 441	3 569	–	(1 058)	119 806	104 148
Dépenses d'appui au programme	–	6 427	–	464	–	(6 891)	–	–
Dépenses totales	54 603	61 678	7 441	4 033	–	(7 949)	119 806	104 148
Excédent (déficit)	1 293	3 487	122	(851)	198	(49)	4 200	13 171
Dépenses non budgétisées au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	(11 402)	–	(11 402)	–
Ajustement/exercices antérieurs	–	75	–	1	–	–	76	22
Excédent (déficit) net	1 293	3 562	122	(850)	(11 204)	(49)	(7 126)	13 193

	<i>Fonds général</i>	<i>Activités de coopération technique^b</i>	<i>Dépenses d'appui au programme</i>	<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>	<i>Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite^c</i>	<i>Élimination des fonds</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Total 2005</i>
Engagements d'exercices antérieurs : économies ou annulations	325	–	23	–	–	–	348	276
Virements en provenance d'autres fonds (à destination d'autres fonds)	–	(933)	(104)	988	–	49	–	–
Sommes remboursées aux donateurs	(523) ^e	(212)	–	–	–	–	(735)	(1 413)
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	–	–	–	–	(47 586) ^f	–	(47 586)	–
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	523	29 429	2 033	2 946	–	–	34 931	22 875
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	1 618	31 846	2 074	3 084	(58 790)	–	(20 168)	34 931

^a Voir note 2.^b Y compris les projets financés par le PNUD, qui figuraient séparément dans les précédents états financiers.^c Voir note 7.^d Voir note 3 a).^e Représente la restitution à l'Organisation des Nations Unies et à l'OMC d'un excédent au 31 décembre 2005.^f Représente les montants à provisionner au 31 décembre 2005 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (41 187 000 dollars) des jours de congé non utilisés (1 881 554 dollars) et des prestations liées au rapatriement (4 517 408 dollars). Ces informations étaient précédemment indiquées dans les notes et figurent à présent dans les états financiers en tant que montants à provisionner. Voir note 7.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État II
Centre du commerce international CNUCED/OMC
Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2007^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique ^b	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^c	Élimination des fonds	Total 2007	Total 2005 ^d
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	–	4	–	–	–	–	4	37 815
Trésorerie commune pour les bureaux hors siège ^e	3 717	35 669	2 025	3 325	202	–	44 938	–
Soldes interfonds créditeurs	117	1 414	86	–	68	(1 685)	–	–
Soldes à recevoir des sources de financement	–	620	–	–	–	–	620	1 590
Comptes débiteurs divers	477	1 064	68	75	–	–	1 684	4 975
Charges comptabilisées d'avance	1 587	5 276	11	666	–	–	7 540	9 438
Total de l'actif	5 898	44 047	2 190	4 066	270	(1 685)	54 786	53 818
Passif								
Engagements non réglés – exercice antérieur	–	668	–	7	–	–	675	1 178
Engagements non réglés – exercice en cours	2 767	4 404	95	285	–	–	7 551	7 236
Engagements non réglés – exercices à venir	1 389	5 129	–	664	–	–	7 182	9 018
Soldes interfonds à régler	–	1 921	–	26	–	(1 947)	–	–
Comptes créditeurs divers	124	79	21	–	72	262	558	1 455
Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^f	–	–	–	–	58 988	–	58 988	–
Total du passif	4 280	12 201	116	982	59 060	(1 685)	74 954	18 887
Réserves et solde des fonds								
Réserves de fonctionnement	–	1 891	733	–	–	–	2 624	1 652
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	–	29 955	–	–	–	–	29 955	28 341
Excédent (déficit) cumulé	1 618	–	1 341	3 084	(58 790)	–	(52 747)	4 938
Total, réserves et solde des fonds	1 618	31 846	2 074	3 084	(58 790)	–	(20 168)	34 931
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	5 898	44 047	2 190	4 066	270	(1 685)	54 786	53 818

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

^a Voir note 2.

^b Y compris les projets financés par le PNUD, qui étaient indiqués séparément dans les précédents états financiers.

^c Voir note 7.

^d Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la présentation actuelle.

^e Représente la part de la trésorerie commune de l'ONU pour les bureaux hors siège en dollars des États-Unis et des trésoreries en euros, se chiffrant à 41 299 449 dollars et 3 638 905 dollars, respectivement, soit un montant total de 44 938 354 dollars. Ce montant comprend l'encaisse et les dépôts à terme de 24 430 552 dollars, les placements à court terme de 12 436 566 dollars (valeur de réalisation de 12 439 628 dollars), les placements à long terme de 7 888 133 dollars (valeur de réalisation de 7 882 432 dollars) et les intérêts courus à recevoir de 183 103 dollars.

^f Représente les charges à provisionner au 31 décembre 2007 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (50 827 000 dollars), des congés annuels accumulés (2 368 181 dollars) et des prestations liées au rapatriement (5 792 307 dollars). Ces informations apparaissaient précédemment dans les notes et figurent à présent dans les états financiers en tant que montants à proportionner. Voir note 7.

^g Voir note 4 b).

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État III

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général	Activités de coopération technique ^b	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou au départ à la retraite ^c	Élimination des fonds	Total 2007	Total 2005
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (état I)	1 293	3 562	122	(850)	(11 204)	(49)	(7 126)	13 193
Augmentation (diminution) du solde interfonds à recevoir	(83)	522	(86)	135	(68)	(420)	–	–
Augmentation (diminution) des sommes à recevoir des sources de financement	–	970	–	–	–	–	970	(446)
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(121)	3 433	(1)	(20)	–	–	3 291	(3 154)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	3 313	(1 204)	1	(212)	–	–	1 898	(1 391)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(2 972)	788	(37)	197	–	–	(2 024)	3 728
Augmentation (diminution) du solde interfonds à payer	–	(979)	(101)	26	–	1 054	–	–
Augmentation (diminution) des autres sommes à payer	(116)	(230)	12	(1)	72	(634)	(897)	(235)
Augmentation (diminution) des montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de services ou au départ à la retraite	–	–	–	–	58 988	–	58 988	–
À déduire : intérêts créditeurs	(330)	(3 038)	(233)	(277)	(2)	–	(3 880)	(1 575)
Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement	984	3 824	(323)	(1 002)	47 786	(49)	51 220	10 120
Flux de trésorerie provenant des activités de placement								
(Augmentation) de la trésorerie commune pour les bureaux hors siège	(3 717)	(35 669)	(2 025)	(3 325)	(202)	–	(44 938)	–
À ajouter : intérêts créditeurs	330	3 038	233	277	2	–	3 880	1 575
Encaisse nette provenant des activités de placement	(3 387)	(32 631)	(1 792)	(3 048)	(200)	–	(41 058)	1 575
Flux de trésorerie provenant des activités de financement								
Engagements d'exercices antérieurs : économies ou annulations	325	–	23	–	–	–	348	276

	Fonds général	Activités de coopération technique ^b	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou au départ à la retraite ^c	Élimination des fonds	Total 2007	Total 2005
Virements (à destination) en provenance d'autres fonds	–	(933)	(104)	988	–	49	–	–
Remboursement aux donateurs	(523)	(212)	–	–	–	–	(735)	(1 413)
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	–	–	–	–	(47 586)	–	(47 586)	–
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(198)	(1 145)	(81)	988	(47 586)	49	(47 973)	(1 137)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(2 601)	(29 952)	(2 196)	(3 062)	–	–	(37 811)	10 558
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	2 601	29 956	2 196	3 062	–	–	37 815	27 257
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	–	4	–	–	–	–	4	37 815

^a Voir note 2.

^b Y compris les projets financés par le PNUD, qui étaient indiqués séparément dans les précédents états financiers.

^c Voir note 7.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État IV

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Fonds général : crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses</i>			Total	<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Crédits ouverts^a</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Centre du commerce international CNUCED/OMC					
Programme d'activité	55 406	51 836	2 767	54 603	803

^a Représente le crédit initialement ouvert d'un montant de 52 190 400 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007, comme l'avait autorisé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/247, qui a été porté à 54 175 400 dollars conformément à la résolution 61/253 de l'Assemblée générale et, ultérieurement, à 55 406 100 dollars conformément à la résolution 62/235.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Le Centre du commerce international CNUCED/OMC et ses activités

a) Dans sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la date du 1^{er} janvier 1968, du Centre du commerce international qui serait géré conjointement et à titre permanent par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en tant qu'associés égaux. Ces arrangements avaient auparavant été approuvés, le 22 novembre 1967, par le Conseil du GATT. En 1995, les responsabilités du GATT ont été transférées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Conseil général de l'OMC a alors prié son secrétariat d'engager des négociations avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en vue de la révision des arrangements budgétaires concernant le Centre du commerce international. Le 18 décembre 1998, l'Assemblée générale, dans sa décision 53/411 B, a approuvé la recommandation du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'OMC tendant à ce que les arrangements régissant le statut du Centre en tant qu'organe commun soient confirmés et reconduits avec l'OMC; elle a en outre approuvé les dispositions administratives révisées relatives au Centre qui sont énoncées au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3). Dans la première partie de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a pris acte des dispositions administratives révisées concernant le Centre énoncées dans le rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/59/405). La supervision gouvernementale du Centre est exercée par les membres de l'Organisation mondiale du commerce et par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Le Groupe consultatif commun lui fournit des conseils au sujet de son programme de travail et de ses activités.

b) Le Centre est l'organisme conjoint de coopération technique de la CNUCED et de l'OMC pour ce qui touche aux aspects techniques du développement du commerce. Il a pour mission de contribuer à un développement durable grâce à la fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la promotion des exportations et du développement du commerce international. Les objectifs stratégiques du Centre sont les suivants : i) aider les responsables politiques à intégrer le secteur industriel dans l'économie mondiale; ii) renforcer les capacités des prestataires de services commerciaux aux entreprises; et iii) renforcer la compétitivité internationale des entreprises. Son budget ordinaire est financé conjointement et à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et par les crédits alloués par le PNUD.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière du Centre du commerce international

a) Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi

pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le Centre applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes du Centre sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent.
- c) L'exercice du Centre est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).
- e) Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses. Les comptes du Centre sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'ONU. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change

opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers du Centre sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers du Centre sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion.

i) Les résultats des opérations du Centre sont présentés dans les états financiers I, II et III sous forme abrégée, selon le type général d'activité, après élimination de tous les soldes interfonds ainsi que des doubles comptages de recettes ou de dépenses. Cette présentation consolidée n'implique nullement la possibilité d'utiliser indifféremment les ressources des divers fonds puisqu'en principe, celles-ci ne peuvent être virées d'un fonds à un autre.

j) Recettes :

i) Les recettes du Fonds général représentent les contributions effectivement reçues de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce au cours de l'exercice biennal;

ii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables, ainsi que des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

iii) Les recettes accessoires diverses comprennent notamment le revenu provenant de la location de locaux, de la vente de publications, des remboursements de dépenses d'exercices antérieurs, de la vente de matériel devenu obsolète et d'autres éléments divers;

iv) Les remboursements au cours d'un exercice de dépenses imputées sur les comptes budgétaires du même exercice sont portés au crédit des mêmes comptes, mais les remboursements de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs sont comptabilisés comme recettes accessoires;

v) Gains ou pertes de change. Lors de la clôture des comptes à la fin de chaque exercice, le solde du compte pertes ou biens de change est inscrit en charges s'il est débiteur; il est comptabilisé comme recettes accessoires s'il est créditeur.

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas

portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) iii) ci-après.

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme comprennent les fonds déposés dans des comptes bancaires rémunérés, les certificats de dépôt et les comptes à vue;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement. Les placements de la trésorerie commune comprennent les revenus de valeurs mobilières et autres titres négociables achetés pour générer des recettes. Les placements à court terme de la trésorerie commune sont comptabilisés au prix coutant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coutant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements (état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds);

iii) Les charges comptabilisées d'avance portent normalement sur des postes de dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputés à l'exercice considéré et qui seront passés en charges lors d'un exercice ultérieur. Ces postes de dépenses comprennent notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir, conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur une longue période;

iv) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée recouvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

v) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif du Centre. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

m) Passif, réserves et solde des fonds :

i) La réserve de fonctionnement et les autres réserves sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et le solde des fonds dans les états financiers;

- ii) Les engagements non réglés au titre d'exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;
- iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir et d'autres recettes encaissées par anticipation;
- iv) Les engagements de dépenses du Centre imputables sur les crédits de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Ces engagements demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent;
- v) Une provision représentant 1 % du traitement de base net est constituée pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies et imputée sur les crédits ouverts;
- vi) Le cas échéant, les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;
- vii) Le Centre fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale, pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. Le Centre est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de l'évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26 après avoir déterminé s'il s'avérait nécessaire de combler le déficit de la Caisse sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse à cette date. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée n'avait pas invoqué cet article.
- n) Comptes relatifs à la coopération technique :
 - i) Les états financiers I, II et III rendent compte des activités de coopération technique financées par les fonds d'affectation spéciale et par le PNUD. Dans les états financiers relatifs à l'exercice biennal 2004-2005, les activités financées par le PNUD étaient indiquées séparément et ne figuraient pas dans les fonds d'affectation spéciale. Cependant, étant donné qu'il s'agit dans les deux cas d'activités de coopération technique et compte tenu du fait que les activités financées par le PNUD sont relativement négligeables, depuis le 1^{er} janvier 2006, les deux activités font l'objet d'une seule rubrique dans la colonne intitulée « Activités de coopération technique »;
 - ii) Les contributions volontaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse, même lorsque les montants sont reçus avant que des projets spécifiques aient été identifiés;
 - iii) Les fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations représentent les allocations à recevoir du PNUD, dont le montant est calculé sur la base des intérêts et d'autres recettes diverses par rapport au montant total des dépenses;

iv) Toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont comptabilisées dans des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Un fonds d'affectation spéciale distinct est constitué pour chaque projet approuvé par le donateur et le pays bénéficiaire;

v) Les revenus des placements au titre des fonds d'affectation spéciale sont portés au crédit des comptes suivants : tout d'abord, réserve de fonctionnement, afin de maintenir celle-ci au niveau convenu, ensuite, dépenses d'appui au programme, quand il y a lieu de combler un déficit imputable à des fluctuations monétaires et, enfin, des fonds des donateurs ou pour augmenter le montant de la réserve de fonctionnement [voir plus loin al. x) du paragraphe n)]. Les recettes accessoires provenant de la vente de biens excédentaires ou du remboursement des dépenses sont portées au crédit du compte du projet sur lequel l'achat ou la dépense ont été imputés à l'origine. Si le compte du projet est clos, ces sommes sont portées au crédit du donateur;

vi) Les engagements non réglés de l'exercice en cours au titre des activités de coopération technique demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'année civile, et non jusqu'à la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent. Toutefois, conformément aux règles fixées par le PNUD en matière d'information financière, les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs comptes au-delà de 12 mois lorsque l'obligation ferme de payer subsiste. Conformément aux mêmes règles, les économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou découlant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit des projets pertinents et viennent en déduction des dépenses de l'exercice;

vii) Les engagements non réglés se rapportant à des exercices à venir sont comptabilisés à la fois comme charges comptabilisées d'avance et comme engagements non réglés au titre d'exercices à venir;

viii) Un système de coût moyen est utilisé en ce qui concerne les activités de coopération technique, selon lequel les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à chaque expert sont imputés au budget des projets sur la base d'un coût moyen. On calcule le coût moyen en répartissant ces coûts entre tous les projets de coopération technique pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice;

ix) Pertes ou gains de change. Les différences de change découlant des transactions courantes liées à l'exécution de projets financés par des fonds d'affectation spéciale sont portées au débit ou au crédit du budget des projets appropriés. Les différences de change qui ne peuvent être directement imputées à un projet particulier sont portées au débit ou au crédit de la réserve de fonctionnement [voir al. n) du paragraphe x)];

x) Réserve de fonctionnement. Jusqu'en 2005, le Centre avait pour politique de maintenir cette réserve à un montant fixé à l'avance et convenait avec les donateurs que le premier prélèvement à opérer sur les intérêts créditeurs servirait à maintenir la réserve à ce montant. En conséquence, depuis 1993, avec l'accord des donateurs, le montant de la réserve avait été maintenu à 1 087 816 dollars. Durant l'exercice biennal 2006-2007, en consultation avec les gouvernements donateurs, le Centre a décidé de porter ce montant à 15 %

du montant estimatif annuel des dépenses, en conservant le gain de change réalisé sur les placements et la part des intérêts perçus par les gouvernements donateurs ou en versant une contribution d'un montant forfaitaire. Avec l'accord des donateurs, le montant de la réserve de fonctionnement a été porté à 1 890 649 dollars au 31 décembre 2007;

xi) Soldes des fonds d'affectation spéciale financés par des donateurs. Ces soldes comprennent le solde non engagé des allocations, les contributions qui n'ont pas encore été allouées, les soldes qui restent après l'achèvement des projets, les intérêts créditeurs et les recettes accessoires, y compris les sommes visées à l'alinéa iii) du paragraphe j). Les fonds restent sous la garde du Centre en attendant les instructions des donateurs quant à leur utilisation et font l'objet d'un examen systématique lors des discussions que le Centre tient régulièrement avec tous les donateurs;

xii) Une provision représentant 1 % du traitement de base net, et imputée sur les fonds alloués aux projets, est constituée pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités à l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies éventuellement payables au personnel de coopération technique rémunéré à l'aide de fonds d'affectation spéciale.

o) Dépenses d'appui au programme :

i) Le remboursement des dépenses d'appui au programme est prévu pour les activités de coopération technique financées par des fonds extrabudgétaires et est porté au débit du fonds pour les dépenses d'appui. Le remboursement est calculé de façon à représenter un certain pourcentage des ressources dépensées par le programme;

ii) Les engagements non réglés imputés sur des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme sont comptabilisés de la même façon que les engagements non réglés imputés au Fonds général;

iii) Le solde du fonds pour les dépenses d'appui est reporté sur l'exercice biennal suivant;

iv) Une réserve de fonctionnement correspondant à 20 % des recettes prévues au titre des dépenses d'appui est nécessaire pour pouvoir faire face au passif éventuel, conformément à l'instruction administrative ST/AI/285.

p) Fonds renouvelables et autres fonds :

i) Ces fonds sont créés pour permettre d'exécuter des activités précises ou d'atteindre certains objectifs; leur financement initial provient de sources extrabudgétaires. Les recettes provenant des activités d'un fonds renouvelable sont portées au crédit de ce dernier et servent à financer tous les coûts liés à ses activités. Les fonds renouvelables sont administrés conformément au mandat établi et aux objectifs opérationnels et financiers;

ii) Services consultatifs aux entreprises :

Les recettes provenant de la vente de services relatifs aux travaux de recherche, à la production et à la diffusion de documents à jour sur la compétitivité des entreprises servent à financer la production de nouveaux documents et la mise à jour de documents existants;

- iii) Achats internationaux et gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les recettes provenant de la vente de matériel de formation et de services connexes servent à financer la réimpression, la traduction et les coûts connexes;
- iv) Fonds renouvelable pour les études de marché stratégiques et opérationnelles. Les recettes provenant de la vente d'analyses de données sur le commerce et d'instruments et de services connexes au niveaux mondial, régional et national servent à financer la fourniture d'autres services;
- v) Fonds renouvelable pour la promotion du commerce Sud-Sud. Les recettes provenant de la vente de services consultatifs et opérationnels, de matériel de formation, d'appariement et de services connexes sont portées au crédit des fonds renouvelables pour : a) la promotion du commerce Sud-Sud et b) les activités de développement des marchés, et servent à financer la fourniture d'autres services et la mise à jour du matériel.
- q) Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite :
- i) Les montants estimatifs à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, qui figuraient précédemment dans les notes relatives aux états financiers, sont depuis le 1^{er} janvier 2006 comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans l'état de l'actif et du passif et dans les réserves et le solde des fonds. Ce changement de présentation vise à rattacher ces éléments du passif à l'exercice au cours duquel naît l'engagement; il fait suite aux dispositions relatives à la comptabilisation des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/255. Voir note 7;
- ii) Le 1^{er} janvier 2007, le Centre a constitué un fonds de réserve au titre de la prime de rapatriement. Les recettes correspondantes sont calculées sur la base de 8 % du traitement net de base de personnel remplissant les conditions requises, et le coût en est imputé sur les activités de coopération technique au titre des fonds d'affectation spéciale, les dépenses d'appui au programme et les fonds renouvelables.

Note 3

Fonds général

- a) Recettes pour l'exercice biennal 2006-2007 :

Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1967 et à la décision des Parties contractantes du GATT du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC que l'Assemblée générale a approuvées dans sa décision 53/411 et dans sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre du commerce international est établi en francs suisses et partagé à parts égales entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC.

Les dépenses prévues dans le budget révisé du Centre pour l'exercice biennal 2006-2007, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/235, s'établissait à 55 406 100 dollars, soit l'équivalent de 68 174 300 francs suisses au

taux de change moyen de 1,23 franc suisse pour 1 dollar, contre 64 121 200 francs suisses pour l'exercice biennal antérieur, ce qui correspond à une augmentation de 6,32 % en francs suisses. Les recettes diverses ont été estimées à 615 600 dollars (correspondant à 752 400 francs suisses). La quote-part requise de chacun des organismes de tutelle, à savoir l'ONU et l'OMC, était donc de 27 395 300 dollars (soit 33 710 950 francs suisses).

Les quotes-parts reçues de l'ONU et de l'OMC pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élevaient respectivement à 27 533 046 dollars (correspondant à 33 809 700 francs suisses) et à 27 597 026 dollars (correspondant à 33 809 700 francs suisses), soit un total de 55 130 072 dollars au taux de change moyen appliqué par l'ONU de 1,23 franc suisse pour 1 dollar.

Les autres recettes pour l'exercice biennal 2006-2007 (libellées en milliers de dollars des États-Unis) sont les suivantes :

	2006-2007	2004-2005
Recettes provenant de la location de locaux	164	165
Vente de publications	68	126
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	138	95
Divers	66	74
Total	436	460

b) Charges comptabilisées d'avance :

Les charges comptabilisées d'avance comprennent les éléments suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2006-2007	2004-2005
	<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>	
Engagements non réglés se rapportant à des exercices à venir	1 389	4 673
Avances au personnel au titre de l'indemnité pour frais d'études [voir note 2) l) iv)]	174	88
Éléments divers réglés à l'avance	24	139
Total	1 587	4 900

c) Dépenses futures prévues au titre des engagements financiers du Centre :

Les dépenses futures prévues au titre des engagements financiers du Centre résultant de baux dont la durée s'étend au-delà de l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2007, et dont le règlement sera assuré au moyen des crédits qui seront ouverts pour les deux prochains exercices biennaux, se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2008-2009
Bail relatif au bâtiment du siège du CCI	953
Location de matériel reprographique.	381
Location de photocopieurs et de télécopieurs.	55
Total	1 389

d) Réserves et solde des fonds :

Le compte d'excédents du Fonds général du Centre, d'un montant de 1 617 700 dollars, représente les fonds disponibles portés au crédit de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce, provenant d'économies, d'un montant de 325 300 dollars, résultant du règlement d'engagements de l'exercice antérieur et d'un excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007, d'un montant de 1 292 400 dollars. Le solde de 523 000 dollars reporté de l'exercice biennal 2004-2005 a été remboursé à parts égales à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation mondiale du commerce.

Note 4

Activités de coopération technique

a) Charges comptabilisées d'avance :

Les charges comptabilisées d'avance comprennent les éléments suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2006-2007	2004-2005 ^a
Engagements non réglés afférents à des exercices à venir	5 129	3 893
Avances au personnel sur les indemnités pour frais d'études [note 2 l) iv)]	40	37
Éléments divers	107	-
Total	5 276	3 930

^a Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

b) Réserve d'exploitation :

La réserve d'exploitation est constituée afin de remédier aux retards dans le versement des contributions annoncées et de combler le déficit des fonds d'affectation spéciale en fin d'exercice, notamment pour ce qui est de la part éventuellement imputable aux dépenses de liquidation. Comme indiqué dans le récapitulatif des principales conventions comptables utilisées [note 2 n) x)], le Centre a décidé d'accroître le montant de cette réserve pour le porter, au fil des ans, à 15 % du montant estimatif des dépenses annuelles. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, le montant de la réserve d'exploitation a été porté, avec l'accord des gouvernements donateurs, de 1 087 816 dollars à 1 890 649 dollars.

Note 5**Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme**

Au 31 décembre 2007, le montant total des réserves et du solde des fonds s'élevait à 2 074 000 dollars, résultat des variations ci-après enregistrées au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2006-2007	2004-2005
Solde des fonds en début d'exercice	1 469	1 943
Excédent (déficit)	122	(318)
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	23	43
Virements aux fonds renouvelables	(104)	(144)
Virements à la réserve d'exploitation	(169)	(55)
Solde des fonds en fin d'exercice	1 341	1 469
Réserve d'exploitation en début d'exercice	564	509
Virements du compte d'excédent	169	55
Solde de la réserve d'exploitation en fin d'exercice	733	564
Total (réserves et solde des fonds)	2 074	2 033

Note 6**Fonds renouvelables et autres fonds**

Les recettes provenant de services fournis pendant l'exercice biennal 2006-2007 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2006-2007	2004-2005
Fonds renouvelable pour les services consultatifs aux entreprises	469	183
Fonds renouvelable pour les achats internationaux et la gestion de la chaîne d'approvisionnement	386	290
Fonds renouvelable pour les études de marché stratégique et opérationnelles	1 931	2 462
Fonds renouvelable pour la promotion du commerce Sud-Sud	73	105
Autre fonds – Forum « Meet in Africa »	–	105
Total	2 859	3 145

Note 7**Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions ont droit à des prestations d'assurance maladie ainsi qu'au paiement de l'éventuel reliquat de jours de congé, jusqu'à concurrence de 60 jours, et

d'indemnités de rapatriement, calculées en fonction de leur nombre d'années de service. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces trois types de charges sont pris en compte dans les états financiers. On a enregistré les montants correspondants en ajustant les réserves et le solde des fonds comme il apparaît dans l'état I. Auparavant, ces montants figuraient dans les notes relatives aux états financiers. L'augmentation des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite au cours de l'exercice biennal 2006-2007, déduction faite des montants provisionnés pendant l'exercice (voir note 2 q) ci-dessus), correspond à une dépense de l'exercice en cours et fait également l'objet, dans l'état I, d'une rubrique distincte intitulée « Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ».

b) Afin de se faire une meilleure idée des charges financières du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui repose sur un régime à prestations définies, on a fait appel aux services d'un actuaire-conseil pour procéder à une évaluation actuarielle de ces charges. Les principales hypothèses faites par l'actuaire étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % en 2015 et au-delà, en ce qui concerne les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, diminuant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour ce qui est des régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Compte tenu de ces hypothèses, le montant estimatif au 31 décembre 2007 des charges du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour tous les participants, indépendamment de la source de financement, s'établissait comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Montant à prévoir</i>
Montant brut	85 563	67 770
À déduire : cotisations des retraités	(21 391)	(16 943)
Montant net	64 172	50 827

c) La valeur actuelle des prestations futures indiquée dans le tableau ci-dessus est la valeur actualisée de l'ensemble des prestations qui seront versées à l'avenir aux fonctionnaires déjà à la retraite ainsi qu'aux fonctionnaires actuellement en poste ayant droit à des prestations d'assurance maladie après la cessation de service. Le montant net à prévoir représente la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été constituée entre la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Un fonctionnaire a acquis la totalité de ses droits à la date à laquelle il peut prétendre à une pension au taux plein.

d) Comptabilisé au 31 décembre 2007, le montant estimatif des charges du Centre au titre des reliquats de jours de congé et des droits accumulés en matière d'indemnités de rapatriement s'établit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Reliquats de jours de congé</i>	<i>Indemnités de rapatriement</i>	Total
Fonds général	1 577	3 449	5 026
Activités de coopération technique	514	1 746	2 260
Dépenses d'appui au programme	245	540	785
Fonds renouvelables et autres fonds	33	57	90
Total	2 369	5 792	8 161

Note 8**Contributions en nature**

La valeur des contributions en nature perçues pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 a été estimée à 1 788 807 dollars selon la méthode des coûts standard mise au point par le Centre. Les locaux et services de conférence fournis par les gouvernements et d'autres organisations ou partenaires dans le cadre de l'organisation de manifestations ou de séminaires au niveau local forment l'essentiel de ces contributions.

Note 9**Biens durables**

Conformément aux conventions comptables appliquées par le Centre, la valeur des biens durables est imputée sur les crédits ouverts pour l'exercice en cours au moment de l'achat. Les changements intervenus pendant l'exercice biennal 2006-2007 en ce qui concerne les biens durables, dont la valeur a été calculée selon la méthode du coût historique, sont résumés ci-après (en millions de dollars des États-Unis) :

	<i>2006-2007</i>
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	3 828
Acquisitions	1 564
À déduire : profits et pertes (accidents, vols et dommages)	(3)
À déduire : liquidation et autres ajustements ^a	(1 051)
Solde au 31 décembre 2007	4 338

^a Comprend la vente de matériel périmé et les transferts vers divers bureaux du PNUD et d'autres organismes à la clôture des projets.

